

V A L O R I S E R



P A R T A G E R

# Val d'ille Aubigné

## FICHE DE DEMANDE D'UTILISATION DE L'ATELIER-GALERIE "LES ARTS D'ILLE" // 2018

**Nom :**

**Prénom :**

**Pseudonyme :**

**Date de naissance :**

**Adresse complète :**

**Tél:**

**mail :**

**site internet :**

**Numéro siret ou d'enregistrement à la maison des artistes** (mention obligatoire, indiquer en cours d'enregistrement si votre demande est en cours) :

**Pratique artistique :**

**Niveau de pratique / statut :** Amateur / Professionnel / En voie de professionnalisation / étudiant en Art (*supprimer les mentions inadéquates*)

**Avez-vous déjà exposé, si oui dans quels lieux?**

**Périodes souhaitées d'exposition** (proposé au moins deux mois) :

**Avez-vous déjà utilisé l'atelier-galerie Les Arts d'Ille ?**

**Si oui en quelle(s) année(s) :**

Afin de permettre un renouvellement dans la programmation, l'utilisation de la Galerie-Atelier deux années consécutives n'est pas autorisée et les candidatures d'artistes n'ayant jamais exposé seront privilégiées

**Pour les demandes collectives, merci de remplir une fiche pour chaque personne concernées.**

Description du projet et des motivations : Si vous souhaitez proposer une action avec les habitants merci de le précisez.

## Les conditions

Afin de pouvoir bénéficier de la galerie-atelier Les Arts d'Ille, une convention sera signée avec la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné et vous devrez justifier d'une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile et il vous sera demandé une redevance d'occupation d'un montant de 70€ pour la participation aux dépenses de fonctionnement (eau, électricité...) et un chèque de caution de 100 euros.

Vous vous engagez à ouvrir l'espace au minimum les samedis de 14h à 19h et les dimanches de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Le montage et le démontage des œuvres sont réalisés par les artistes exposants.